

LE CYBERHARCÈLEMENT

Une affiche proposée par les élèves Ambassadeurs contre le Harcèlement.

CEST QUOI EXACTEMENT ?

Le cyberharcèlement est du harcèlement sur internet : par des mails, des forums et blogs, mais **surtout sur les réseaux sociaux et les jeux en ligne**.

Il peut toucher une ou plusieurs personnes, mais aussi **un très large public** avec la **diffusion massive et instantanée** de messages, photos, audios et vidéos.

Le cyberharcèlement peut continuer même si le harcèlement lui-même a cessé, car des contenus diffusés ou partagés en ligne peuvent rester en ligne...

Les conseils des Ambassadrices et Ambassadeurs :

1. Ne pas répondre
2. Prendre des captures d'écran
3. Ne reste pas tout.e seul. face à la situation :
Tu peux prévenir un adulte (maison ou collègue) ou aller voir un élève ambassadeur pour être accompagné.e.

1 élève sur 8
admet avoir participé à
du cyberharcèlement.

1 élève sur 6 a déjà
été cyberharcelé.

Ces faits constituent un **délit**

CYBER HARCÈLEMENT

CODE PÉNAL : art. 222-33-2-2

les auteurs encourent jusqu'à

3 ANS
D'EMPRISONNEMENT

45 000 €
D'AMENDE

#Cyberharcèlement

#RaidNumérique



Le **3018** est aussi là pour
t'aider si tu n'oses pas à en
parler à quelqu'un que tu
connais.

Les Ambassadeurs portent
tous un brassard bleu.

